

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.

Pour l'année.... 12s-6d.
six mois.... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

A. Montreal, on s'abonne chez E. R. Fabre, ecr. 3, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

Québec, Vendredi, 25 Aout, 1848.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.
Chaque insertion subséquente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes 4d. la ligne.
Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.
Les lettres, correspondances, etc. doivent être adressées, franc de port, à STANISLAS DRAPEAU et Cie., Rue Ste. Famille, Côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

Extraits des Journaux français

FRANCE.

Assemblée nationale.

Séance du 31 juillet.

La proposition socialiste de M. Proudhon, de saisir le tiers du Revenu des Propriétaires.

M. PROUDHON. Citoyens représentants, vous êtes impatients, non pas de m'écouter, mais d'en finir. (Plus haut ! plus haut !) Vous voulez connaître ce que c'est que le communisme, que vous avez vu en actions au 17 mars, au 16 avril, au 15 mai, que vous avez vu siéger au Luxembourg, qui a élevé les barricades, qui fait enfin la lutte entre ceux qui possèdent et ceux qui travaillent.

J'ai écouté avec attention les observations du comité des finances ; j'ai médité le rapport que vous avez entendu mercredi dernier, et après ces observations et ce rapport, je suis plus que jamais dans la ferme résolution de défendre ma proposition.

L'auteur du rapport a dit que ma proposition était immorale, attentatoire à la propriété et inclinait à l'athéisme et à la suppression de la famille.

Le comité des finances a été sévère comme un maître d'école. Nous saurons bientôt si cette sévérité est le fait du comité ou du rapporteur ; j'aurais peut-être à mon tour, le droit d'être sévère. Ce rapport m'autoriserait, peut-être, à user de représailles ; mais je serai plein de miséricorde. (On rit.)

Le socialisme, sachez-le bien, ne tient pas à l'opinion d'un homme ; il faut que l'on sache que le désordre financier qui nous frappe tient à l'ineptie des hommes de finances que nous avons eus depuis vingt ans. Grâce à cela, le débat n'est pas entre M. Thiers et moi, mais il est entre le travail et le privilège.

Je commence par une explication purement personnelle. On m'a reproché mes doctrines, on a dit qu'elles étaient attentatoires à la propriété et à la famille autant que qui que ce soit. Et, je le déclare, si de pareilles accusations se renouvelaient, je les regarderais comme une insulte personnelle ; comme une diffamation ; je me défendrai, non pas comme on pourrait le croire, en attaquant mon adversaire, car la mort d'un homme ne me satisfait pas ; je ne le traînerais pas non plus devant les tri-

bunaux, car les tribunaux seraient incompetents pour juger une pareille question, mais je lui dirais : Vous qui m'accusez, reportez à cette tribune votre vie secrète, faites votre confession, je ferai la mienne [on rit], et que le public juge entre vous et moi quel est le calomniateur. [Bruits divers.]

Je viens maintenant à ma proposition : Ma proposition, c'est la révolution de février elle-même ; ce que vous ferez pour l'une, vous le ferez pour l'autre ; car vous ne connaissez pas plus l'une que l'autre. [Bruit.] Dans la révolution de février, quelques personnes ne voient qu'une surprise ; moi, je l'ai prise au sérieux, et j'en poursuivrez l'accomplissement par tous les moyens.

Permettez moi de remonter un peu haut. En 1793, si ma mémoire ne me trompe, un impôt du tiers fut établi sur le revenu, qui paya ainsi sa dette à la république ; mais depuis cette époque, la propriété, c'est-à-dire le revenu net, n'a rien fait pour le pays. Les impôts ont toujours pesé sur le travail.

La révolution de 1848 est arrivée ; il s'agit de savoir aujourd'hui si la propriété, si le revenu net peut faire quelque chose pour la république.

En 1793, on a établi deux catégories : ceux qui possédaient et ceux qui ne possédaient pas ; en 1848, on a proclamé l'extinction du paupérisme et le droit au travail. Je me demande en quoi consiste le droit au travail et comment il est possible de le réaliser. Afin de ne pas vous tenir en suspens, je vous dirai que ma proposition a pour but non pas de résoudre la question, mais d'en donner les moyens.

Pour que le travail puisse être bien organisé, il faut lui donner des débouchés ; il faut équilibrer la consommation avec le produit. N'est-il pas évident que si au lieu d'avoir un milliard de produit, ce qui nous permet de dépenser 75 centimes par jour nous avions 100 milliards de produit, nous pourrions dépenser 75 fr. par jour. [On rit.] Ce qui empêche la consommation et qui met le veto sur le travail, c'est que la circulation est entravée par plusieurs motifs, et notamment parce que chacun produit le plus possible pour accumuler de l'or, afin de vivre sans travail et d'exploiter les travailleurs.

500 millions versés à la caisse d'épargne sont 500 millions enlevés aux travailleurs. Le peuple, plus avancé sur ce point que les économistes, commence à comprendre cette

vérité ; aux yeux du prolétariat, les caisses d'épargne sont le *saure qui peut* de la civilisation moderne. Les hommes de finances le savent bien, mais ils ne veulent pas en convenir, parce qu'ils compromettraient ainsi leur propre fortune.

Si le droit était comme il doit l'être, on arriverait à avoir le crédit pour rien, et finalement à avoir l'usage des maisons et du sol pour rien. [On rit.] On arriverait à avoir la faculté de jouir sans cornes. [Nouveaux rires.—Interruption.]

Tel est, en résumé, mon plan de réalisation en ce qui concerne la garantie du travail. Je reconnais que la garantie du travail est incompatible avec le maintien de l'usure, avec les droits seigneuriaux de la propriété. [Bruit.] Ceux qui disent le contraire peuvent se qualifier de phalanstériens, de girondins ou de montagnards ; mais ils ne sont pas socialistes, et à coup sûrs ils ne sont pas républicains. [Réclamations sur tous les bancs.]

La garantie du travail est incompatible avec le royaume de l'argent, avec l'aristocratie des capitaux. Il faut en conclure deux choses l'une, ou que la propriété emportera la république, ou que la république emportera la propriété. [Exclamation générale.] Je regrette, citoyens, que ce que je dis ici vous fasse tant rire, parce que je dis ici vous tuera. [Nouvelle hilarité.]

L'abolition de l'intérêt de l'argent, et par suite l'abolition des loyers, de la rente et du revenu est le terme fatal de l'économie politique. Les économistes eux-mêmes l'ont proclamé. Dans ce déluge de projets financiers dont vous êtes saisis, je ne vois autre chose qu'une conspiration contre le taux de l'intérêt de l'argent. C'est le but de la révolution de février.

Je sais qu'on se recrée dans quelques écoles contre l'interprétation que je fais de la propriété. [Bruits divers.—Interruption.]

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas l'orateur.

M. PROUDHON. Je résonne dans un autre ordre d'idées que certaines personnes ; mais accordez-moi un peu d'attention, et vous verrez si je résonne juste. La liquidation de l'ancienne société a été ouverte le 24 février, il n'est resté que la bourgeoisie et la classe travaillante. Cette liquidation sera plus ou moins longue, selon les résistances qu'on voudra y apporter ; je l'ai prévue depuis longtemps et je l'ai dénoncé au comité des finances. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai cette pensée.

Citoyens représentants, vous venez d'entendre ma profession de foi en ce qui con-

cerné la propriété. On m'a accusé de dissimuler ma pensée, de vous dire autre chose que ce que j'imprime depuis dix ans dans les brochures et les journaux. Ce que je veux, je le dis en présence de la France: je veux l'abolition de la propriété ainsi que vous venez de l'entendre. Cette abolition doit se faire petit à petit et avec tous les ménagements que demandent les propriétaires. C'est pour amener la transition que je demande l'établissement de l'impôt tel que je le propose; c'est là le sens et le but de la révolution de février: la liquidation sociale; que les propriétaires restent responsables des conséquences de leur refus. [Sensation prolongée.] En cas de refus, nous procéderons à la liquidation sans eux et malgré eux. [A l'ordre! à l'ordre!—Violente interruption.]

Je m'identifiais quand je parlais ainsi, avec le prolétariat, et je vous identifiais, vous, avec la bourgeoisie. [Nouvelle explosion de murmures.] Quels seraient les moyens de l'impôt sur le revenu que je propose? quelles seraient ses conséquences? Comment le rapport a-t-il pu dire que ce que je propose est une spoliation? L'impôt sur le travail est à ce prix un assassinat! [Oh!]

Le citoyen Proudhon passe en revue les principaux points du rapport. Je n'ai pas besoin, dit-il, de tant de milliards, comme le prétend M. Thiers dans son rapport, pour en finir avec le revenu. D'ailleurs, ces calculs sont faux, et il a supposé des chiffres pour me tourner en ridicule.

L'orateur se livre à des calculs et pose des chiffres en face des chiffres groupés par M. Thiers. Ces chiffres, basés sur une hypothèse inadmissible, soulèvent des murmures d'impatience. L'Assemblée n'écoute plus et bâille.

Le résultat de la mesure, continue l'orateur, serait une augmentation de richesse pour l'état, pour tout le monde. M. Thiers le nie et c'est sous ce rapport que son travail est d'un bout à l'autre un tissu de sophismes [On rit.]

Je prévient l'Assemblée, ajoute l'orateur en voyant qu'il n'est plus écouté, que j'en ai encore pour trois quarts d'heure de lecture. [Exclamation générale.—Beaucoup de membres quittent leurs places et s'élançant hors de la salle.]

M. LE PRÉSIDENT. Si l'Assemblée est décidée à entendre l'orateur, il faut qu'elle écoute et garde le silence. (Oui! oui! parlez! parlez!)

M. Proudhon continue donc; mais il est impossible de rien entendre de la suite de son développement.

Tout à coup l'orateur semble sortir d'un profond sommeil et s'écrie: La propriété n'existe plus! [Écoutez! écoutez!—Rires ironiques.] On ne fait plus que la tolérer... ce n'est qu'un provisoire..... Constitutionnellement, nous l'avons abolie. (Exclamations diverses mêlées de rires ironiques.)

M. GONDCHAUX. Je demande que l'Assemblée continue à entendre l'orateur; mais je la prie de ne pas se séparer sans que par un vote définitif, elle ait manifesté son opinion sur tout ce que vous venez d'entendre. (Réclamations diverses.)

M. PROUDHON, continuant. L'abolition de la propriété a été prononcée par la révolution de février; elle l'a été également par la constitution qui, en même temps

qu'elle a posé le droit au travail, a détruit la propriété. (Rumeurs prolongées.) Je dis que le projet de constitution a détruit la propriété, car tout ce qui est en projet est abrogé. [Nouvelles rumeurs.] Le droit au travail est la destruction de la propriété; il n'est pas encore voté, mais il le sera. [Non! non!] Quant aux contrats qui seront fondés sur la propriété, ils sont abrogés de plein droit. [Violente interruption.]

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Mais ce serait un vol!

Voix nombreuses: Oui! oui! A l'ordre! à l'ordre!

M. le ministre des finances prononce quelques mots que nous ne pouvons saisir.

Voix nombreuses: Concluez! Achevez donc!.... (Long tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite la chambre au silence. Le silence est souvent la meilleure protestation.

M. PROUDHON. J'invite l'Assemblée à lire demain mon discours dans le *Moniteur*.

Exclamations universelles: Non pas! non pas!

M. LE PRÉSIDENT, à l'orateur. Continuez. La chambre veut vous entendre jusqu'au bout.

M. PROUDHON. J'ajoute que si, à présent, les contrats continuent à produire quelque chose en faveur des possesseurs, c'est par le bon plaisir des débiteurs. (Violente et longue interruption.—A l'ordre! à l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT. Quel que soit le respect que l'on doit avoir pour les opinions qui se produisent à cette tribune, je ne puis laisser passer sans protestation une doctrine qui tend à dire que les contrats ne produisent quelque chose que sous le bon plaisir des débiteurs. Je rappelle l'orateur à l'ordre.

De toutes parts: Très-bien! très-bien! M. SÉNARD. Le rappel à l'ordre de M. le président ne doit pas s'appliquer seulement à la phrase prononcée par l'orateur, mais à son discours tout entier. (Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a manifesté son improbation pendant tout le discours de l'orateur; je n'ai pas dû me joindre aux sentiments manifestés par elle; mais je n'ai pas dû rester impassible en présence d'un fait spécial et d'une doctrine réprouvée par la loi sociale. (Très-bien!)

M. PROUDHON. Faites donc attention à ce que je vous dis. [Ah! ah!] Je ne conseille pas de violer les contrats; je dis seulement que depuis cinq mois, il s'est produit des faits tout-à-fait en rapport avec cette doctrine. (Nouvelle interruption.) Qu'on antécipisse la révolution si l'on veut le maintien des contrats. (Un tumulte inconcevable s'élève de tous côtés. La séance est quelque temps interrompue.) Prenez garde que je raisonne continuellement.

Une voix. Dites donc que vous déraisonnez. (Nouvelle interruption.)

M. PROUDHON. Je raisonne en vertu du principe. Je ne veux pas, quant à présent, vous exproprié. Il ne s'agit pour le peuple que du rachat de la dime. (Nouveau bruit.—L'orateur fait mine de vouloir reprendre ses feuilles. On crie de tous côtés: Continuez! continuez!)

On a dit dans le rapport que je voulais mettre de mon côté les fermiers. J'aurai pour moi les propriétaires, quand ils con-

naîtront leurs véritables intérêts. (Interruption.) Mais on dit encore que j'ai donné à ma pétition une forme factieuse. J'ai dit à la garde nationale: Portez cette pétition à l'Assemblée nationale. Que voulez-vous? le malheur des temps a voulu que je fusse dans la vérité. Que sommes-nous? Un fait, et rien de plus. (Exclamation.) En droit, en principe, nous ne sommes rien; le suffrage universel est dépourvu de principe et de base, (Nouvelle interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Cela n'est pas plus intolérable que tout le reste.

M. PROUDHON. Notre autorité, en un mot, repose sur la force. Le suffrage universel est un fait révolutionnaire rempli de contradictions. Il n'y a pas un de nous qui en jugeant ses collègues, ne trouve que le suffrage universel s'est trompé en les choisissant. (On rit.) Il faut qu'il y ait une raison d'être au suffrage universel, sans cela c'est l'anarchie. Ce qui nous réunit, c'est la force, c'est la nécessité, c'est la Providence.

Une voix: Vous n'y croyez pas.

M. PROUDHON. Tout est un enchaînement de faits, et tous ces faits se lient entre eux et seront légitimes dans l'histoire. Nous pouvons restreindre, si nous voulons, le suffrage universel. Toutes les formules de gouvernement sont à notre disposition nous avons le choix et aucun principe ne nous rallie, pas même celui de la propriété. Que nous reste-il donc pour assurer notre autorité? La force. Jusqu'à ce qu'elle soit réglée, ce ne sera pas l'autorité légitime.

Hâtons-nous de produire notre constitution; mais ne parlons pas de factieux; les véritables factieux sont ceux qui, abusant de la force, nient le droit des autres. (Tonnerre de murmures.)

Cette proposition est condamnée d'avance, et elle l'est d'abord parce qu'elle vient de moi. (Exclamations.)

Une voix: Non, parce qu'elle est absurde!

E. PROUDHON. Et pourtant elle est telle qu'elle peut vous empêcher de mourir. Bruits et rires.)

Il s'agit du crédit et de la situation du travail et surtout de la confiance. Eh bien, la confiance ne renaîtra pas, il est impossible qu'elle renaisse. (Interruption.) Je dis que par la révolution de février, la sécurité du capital est perdue. En vain vous dites au capital: nous voulons faire une république honnête; nous vous défendrons contre les socialistes. Le capital se cache au nom de travailleurs et de socialistes. (C'est vrai.) Cette situation, vous ne la ferez pas cesser. Le 25 février a posé le droit au travail; le gouvernement provisoire l'a maintenu, la constitution l'a proclamé; si vous l'effaciez maintenant, vous ne laisseriez qu'un blanc dans lequel on ne pourrait inscrire que le droit à l'insurrection. (Violente rumeur.—A l'ordre! à l'ordre.)

Une voix: Vous appelez les barricades.

M. PROUDHON. Je vous rapporte des faits, et je vous proteste que je n'y suis pour rien. (Bruits divers.) Ces doctrines se sont manifestées, depuis plus de vingt ans par des symboles, des formules, et c'est une loi de l'esprit humain que lorsqu'une idée se formule ainsi, elle finit par se réa-

liser. Ces doctrines sont l'abolition de la propriété et le droit au travail.

Il y a encore une cause qui empêche la confiance de se rétablir, c'est l'absence de sentiments religieux. Vous avez supprimé les clubs, vous avez mis les réunions les plus innocentes sous la surveillance de la police. (Rumeurs.) Vous avez ordonné le désarmement, vous avez bien fait ; mais croyez-vous, avec ces mesures, rétablir la confiance ? non. Quoique vous fassiez, les idées que je proclame se feront jour. Prenez-y garde, le socialisme a les yeux sur vous... (Longue agitation.)

L'orateur retourne à sa place au milieu d'un tumulte inexprimable.

M. Sénard, ministre de l'intérieur, paraît à la tribune.

M. A. Thouret élève la voix.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Thouret, je vous rappelle à l'ordre. Vous n'avez pas le droit d'empêcher un ministre de prendre la parole.

M. A. THOURET. Je ne crois pas qu'il soit de la dignité de l'Assemblée de répondre à de semblables attaques contre l'ordre social.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre de l'intérieur pour une communication du gouvernement.

M. SÉNARD, ministre, de l'intérieur, Ne croyez pas que j'aie demandé la parole pour répondre à ce que vous venez d'entendre, ni même pour exprimer, au nom du gouvernement, les sentiments d'indignation (Très-bien ! très-bien !) qu'a soulevés le discours de l'orateur qui descend de la tribune. Il a dit tout-à-l'heure qu'il n'y avait que le droit de la force ; vous lui avez fait la plus noble réponse que vous puissiez lui faire, en respectant le droit de cette tribune. Il a fait plus encore : il a cherché à diviser le pays en deux classes, en s'identifiant avec le prolétariat et on vous identifiant avec la bourgeoisie.

Le gouvernement, qui n'avait pas prévu qu'aujourd'hui cette tribune serait affligée.

Voix nombreuses ; Dites souillée.

M. SÉNARD. Permettez-moi de ne pas accepter cette expression... plus la pensée est énergique et forte, plus le langage doit être modéré. Le gouvernement, qui n'avait pas prévu que cette tribune serait affligée par l'apologie du crime, sous toutes les formes, par l'injure à la France, par l'excitation à la révolte et à toutes les mauvaises passions, le gouvernement, sans se préoccuper de savoir si le socialisme avait les yeux ouverts sur lui, ne s'occupait que de soulager les misères du peuple, et voyant épuisé le crédit de 3 millions accordé pour secours aux travailleurs sans ouvrage, m'avait chargé d'apporter ici un décret portant demande d'un nouveau crédit pour le même objet, et j'attendais avec impatience le moment de le présenter. (Bruit confus !—Non ! non !)

Je n'ai pas cru devoir différer le moment de le présenter. (Nouveaux bruits.) L'Assemblée doit être convaincue que les choses dites à cette tribune ne peuvent exercer aucune influence sur la détermination du gouvernement. Il m'a semblé que je devais apporter ici ce projet de décret et je persiste... (Interruption.)

Une voix : Vous avez tort !

M. SÉNARD. Il ne m'a pas semblé qu'il fallût retarder la présentation d'un projet

qui doit adoucir le sort des classes nécessiteuses.

Quelques voix : Déposez-le ! déposez-le !

M. Sénard dépose le projet de décret sur le bureau du président.

L'Assemblée donne acte de la présentation de ce décret, qui sera imprimé, distribué et renvoyé au comité des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs ordres du jour motivés ont été présentés sur la proposition du citoyen Proudhon. On a demandé aussi la question préalable. (Interruption prolongée.)

M. de Larochejaquelein paraît à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Voici un ordre du jour qui s'écarte des habitudes parlementaires. Je dois en donner connaissance à l'Assemblée : Attendu que le discours prononcé par M. Proudhon est une atteinte aux droits de l'Assemblée nationale et un appel à l'insurrection : " L'Assemblée passe à l'ordre du jour ; elle décide, en outre, que le discours ne sera pas inséré au *Moniteur*, et que les journaux qui le reproduiraient seraient poursuivis."

Exclamation presque générales ; on réclame la question préalable.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je demande la parole contre la question préalable. (Exclamations diverses.) Je ne veux pas que la question préalable soit admise sans être motivée (Non ! non !—M. Dupin paraît à la tribune.—Vive opposition à gauche.—A droite : Parlez ! parlez !—Longue agitation.)

M. DUPIN. On a proposé un ordre du jour motivé, puis on a demandé la question préalable. Est-ce sur l'ordre du jour ou sur la proposition de M. Proudhon.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. C'est sur la proposition de M. Proudhon. (Oui ! oui ! c'est cela !) Du reste, j'aurais demandé la question préalable contre la proposition ; car je ne veux pas que l'on puisse interdire l'insertion d'un discours dans le *Moniteur* (Approbation.)

M. DUPIN. Quant à la proposition de M. Proudhon, je n'ai rien à ajouter à l'ordre du jour qui devra manifester la réprobation de l'Assemblée ; mais il y a deux dispositions dans cet ordre du jour : la première disposition peut très-bien être adoptée, mais je ne concevais pas qu'on adoptât la seconde partie qui est relative à la non-insertion du discours dans le *Moniteur*, et cela dans l'intérêt même de l'Assemblée.

M. DUCLERC. Un ordre du jour exprimera mieux le sentiment de la chambre que la question préalable. Je demande que M. le président donne lecture de tous les ordres du jour présentés.

M. THIENS, rapporteur. Je pense qu'un ordre du jour motivé répondra mieux à l'indignation de l'Assemblée que la question préalable. (Oui ! oui !) Je crois que personne ici ne contestera cette expression d'*indignation*. (Non ! non ! personne !)

Le rapporteur, prêt à remplir son devoir est à la disposition de l'Assemblée. (C'est inutile ! non ! non !) Je désire qu'il soit constaté que s'il n'y a pas de réponse faite, c'est que l'Assemblée a pensé qu'il convenait mieux de répondre par un ordre du jour motivé.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une

quinzaine d'ordres du jour motivés, signés par un grand nombre de représentants : enfin, après un tumulte impossible à décrire et au milieu d'une foule de propositions qui se croisent et se confondent, l'Assemblée procède au scrutin de division sur un ordre du jour aussi motivé :

" L'Assemblée nationale, considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la morale publique, qu'elle est une violation flagrante du droit de la propriété, base de l'ordre social ; qu'elle encourage la délation et fait appel aux plus mauvaises passions ; " Considérant, en outre, que l'auteur a calomnié la révolution de février en voulant la rendre complice des théories qu'il est venu développer à la tribune, passe à l'ordre du jour."

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votans, 693 ; pour l'adoption, 691 ; contre 2.

La chambre adopte.

La séance est levée à sept heures et demie.

Demain, à une heure, séance publique. Interpellations de M. Crespel de Latouche sur la suppression des journaux.

Chronique Politique.

—Plusieurs journaux ont loué avec effusion le désintéressement du prince Louis-Napoléon, qui refusait le titre de représentant de la France, mais qui sollicitait en même temps la couronne de Sicile. De mauvais plaisants disent que cette modestie est de l'ambition rentrée et que le prince, à l'instar de la société des *Droits de l'Homme*, n'a pas voulu donner et réserver l'avenir. Or, comme l'a dit Victor Hugo, dans son ode à Bonaparte : *l'avenir est à Dieu*, et Dieu protège la France !

(Coursaire.)

—Un journal de province publie une lettre fort connue, dit-il, dans les bureaux de la préfecture d'Epinal :

" A. M. le préfet des Vosges.

" Monsieur le préfet, je m'empresse de vous prévenir que nous avons une éclipse de lune hier soir dans notre village. Du reste, tout est parfaitement tranquille.

" X... maire de V..."

—M. Armand Marrast a formellement déclaré qu'il donnerait un grand dîner chaque semaine à l'hôtel de la présidence.—Le mot de Paul-Louis Courier ne cesse pas d'avoir son application sous la république : " Une bonne table sert toujours à avoir une majorité bien nourrie. " (Cours.)

—On parle de Six cents insurgés rangés dans la catégorie de ceux qui doivent être transportés. Le premier départ aurait lieu sous peu de jours, et le ministère de la guerre s'occupe en ce moment des préparatifs nécessaires à la mise en marche de ce convoi.

—Une lettre de Berlin donne de tristes nouvelles sur la situation de la famille royale de Prusse. Par suite de la révolution, le roi et la reine sont dans un état de tristesse excessif, et le prince de Prusse habite dans une sorte d'isolement aux environs de Podstam.

—Le roi de Wurtemberg est, dit-on, sur le point d'abdiquer la couronne.

—Jusqu'au 15 juillet, il était mort à Jassy du choléra onze mille personnes, y compris l'archevêque.

—Des lettrés de Pesth, en date du 21 juillet, annoncent que la chambre des représentants venait de voter une levée de 50,000 hommes destinés à aller aider les Autrichiens en Italie.

—Des nouveaux troubles ont eu lieu dernièrement à Bucharest. Quelques maisons ont été saccagées, entre autres celle de l'ancien ministre des finances et celle du secrétaire du métropolitain. Le gouvernement provisoire est réinstallé.

—Voici le résumé de la proposition que M. Prongard, représentant de la Charente, a déposée sur le régime hypothécaire :

1o Les privilèges réduits aux meubles ; 2o les hypothèques légales assujetties à l'inscription et à la spécialité ; 3o l'hypothèque judiciaire supprimée, et remplacée par un droit d'opposition aux hypothèques ; 4o Les contrats hypothécaires transmissibles à ordre ; 5o Nouveau mode d'inscription : — il fixe invariablement le rang du créancier ; 6o Rétablissement de la transcription des actes translatifs de la propriété ; 7o les hypothèques des vendeurs et des copartageants nécessairement premières hypothèques ; 8o Suppression de l'action résolutoire du vendeur ; 9o Plus de renouvellement des inscriptions ; — elles subsistent jusqu'à radiation ; 16o simplification de la surenchère ; 11o suppression de la saisie immobilière ; elle est remplacée par la procédure de licitation ; 12o suppression des procédures d'ordre. — Plus de conflit possible entre les créanciers. Réalisation certaine du gage hypothécaire dans un délai de trois à quatre mois.

—L'administration des cultes vient d'affecter une somme de 53,150 fr. aux travaux de statuaires du grand portail de Notre-Dame, comprenant la restauration du bas-relief et l'exécution d'une statue du Christ et de statues des douze apôtres. Ces travaux sont confiés à de jeunes artistes d'un talent remarquable.

—Les nouvelles d'Angleterre, en ce qui concerne la malheureuse Irlande, méritent que nous nous y arrêtions quelques moments ; c'est aussi ce que nous ferons plus bas. Dissons avant tout quelques mots qui résument la polémique des journaux anglais sur ce grave et lamentable sujet.

Deux reproches sont adressés aujourd'hui au ministère whig, en Angleterre. Le premier est d'avoir montré trop de longanimité à l'égard du parti de la force physique en Irlande, le parti dont la violence et les progrès ont certainement abrégé les jours de l'illustre O'Connell. Le second blâme encouru par les whigs, est, après une longue session, de n'avoir fait que peu de choses, de n'avoir rien fait, plutôt, pour la malheureuse Irlande, cette sœur déshéritée de l'Angleterre. Qu'en résulte-t-il ? C'est que la situation est devenue extrême, et qu'aujourd'hui l'on est forcé de déléguer, pendant l'inter-règne parlementaire, des pouvoirs despotiques au vice-roi d'Irlande, violent palliatif qui ne fera probablement qu'irriter le mal et enflammer la plaie.

On lit dans le *Moniteur* :

—L'Académie des sciences morales et politiques a décidé, dans sa séance du 15 juillet, que M. Blanqui, l'un de ses membres, serait chargé de la mission de rechercher et d'exposer l'état moral et économi-

que des populations ouvrières dans les villes de Lyon, de Marseille, de Rouen et de Lille, et dans les régions voisines dont ces villes peuvent être considérées comme le centre industriel. M. Blanqui examinera :

1o Quelle est l'éducation physique et morale des enfants d'ouvriers ;

2o Quelle est, sur les mœurs et le bien-être des ouvriers, l'influence de la vie de famille, de l'esprit religieux et des lectures auxquelles ils se livrent habituellement.

3o Quel est l'effet des diverses professions sur la santé et le caractère des populations ouvrières ;

4o Quelles sont les causes économiques auxquelles on doit attribuer la malaise de ces populations, et si ces causes sont différentes pour les populations manufacturières et pour les populations agricoles ;

5o Quelles sont les industries les plus exposées aux chômages, et les causes habituelles de ces chômages ;

6o Si l'association entre ouvriers est un moyen d'améliorer leur sort, et s'il en existe des exemples qu'on pourrait utilement imiter ;

7o Quels progrès sont survenus depuis vingt-cinq ans dans la condition des ouvriers, et quelles ont été les causes de ces progrès.

—M. Macaulay, qui a été un des premiers hommes parlementaires de l'Angleterre, et qui est resté un des premiers écrivains, aujourd'hui, retiré de la vie publique, s'occupe, dit-on, d'écrire une histoire d'Angleterre à dater de l'avènement de Jacques II.

—On s'occupe beaucoup en Angleterre et au Pérou d'un nouveau procédé pour dégager les métaux de l'alliage qui s'y trouve mêlé. Ce nouveau procédé consiste dans l'emploi de l'eau et du sel, à l'exclusion du vil argent.

—On a placé sur les quatre piliers majestueux du transept de la cathédrale de Paris, ces quatre inscriptions en lettres blanches sur un fond noir :

1o Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ;

2o Que la paix soit avec vous ;

3o Je désire que mon sang soit le dernier versé ;

4o Seigneur, Seigneur, prenez pitié de votre peuple.

On sait que ce furent les dernières paroles de Mgr Affre.

—Au moment où les sœurs hospitalières de Saint-Vincent-de-Paul rendaient de si grands services dans les tristes événements de Paris, la commission administrative des hospices de Valenciennes enjoignait aux religieuses de cet ordre de quitter la ville où elles avaient été appelées par la voix du peuple. M. le préfet du Nord, il faut le dire, a fait bonne justice des prétentions de la commission en la destituant.

—Les dernières nouvelles du théâtre de la guerre, arrivées aujourd'hui à Paris, sont datées de Milan le 27 juillet à deux heures du matin. Nous y trouvons relatées les affaires qui, trois jours, ont tenu l'armée autrichienne et l'armée piémontaise aux prises. Nous grouperons ici ces événements importants de manière à ce que nos lecteurs en puissent mieux saisir l'ensemble.

—Le dimanche 23, comme nous l'avons dit, une partie de l'armée piémontaise, at-

taquée à l'improviste, avait été forcée de se replier.

—Le lundi 24, Charles-Albert, accouru de Marmirolo à Villafranca, avait repris les positions enlevées la veille, rétabli sa ligne entière, et après huit heures de combat, fait éprouver aux Autrichiens des pertes considérables qui ouvraient devant lui, pour le lendemain, la perspective d'une victoire complète.

—Ce sont les événements du 24, auxquels, par anticipation, on ajoutait les résultats probables de la journée du 25 qui ont fait les frais de ce bulletin transmis hier à notre bureau, et qui se trouve aujourd'hui dans plusieurs journaux italiens.

—Malheureusement, le mardi 25, tandis que l'artillerie piémontaise tonnait des hauteurs de Somma-Campagna sur l'armée autrichienne déjà ébranlée, un nouveau corps ennemi, sorti de Vérone, ou Radetzki avait concentré toutes les forces de Kogmano et de Vicence, a pris à revers l'armée piémontaise.

—Ce mouvement n'avait été rendu possible que par la défection, disons tout, par le défaut de courage des nouvelles levées lombardes et la trahison des Modenais, qui, l'approche des Autrichiens étant signalée à Salionze et à Mozambano, avaient abandonné, dès le 24, toutes leurs positions et dégarni tous les postes confiés à leur garde.

—Les Piémontais, heureusement plus aguerris, durent cependant, après une résistance méritoire, se retirer sur Villafranca ; la nuit venue, il fallut continuer ce mouvement de retraite et se replier sur Goïto, ce qu'ils firent en bon ordre, emmenant avec eux 2,500 prisonniers, preuves vivantes de l'éclatant succès qui avait marqué la journée du 24.

—Le mouvement de Charles-Albert s'explique par la nécessité d'aller rejoindre ses réserves sur la ligne du Mincio. Il peut appeler, en outre, auprès de lui les corps cantonnés sur les bords de l'Adda, et qui sait ? reprendre peut-être l'offensive contre les Autrichiens épuisés par ces trois journées de lutte.

—Peschiera est défendue par l'aile gauche de l'armée, commandée par le général de Sonnaz.

—Le blocus de Mantoue a dû nécessairement être levé.

—Il faut examiner cette situation de sang-froid pour la juger sainement. Un revers comme celui du 25 était facile à prévoir. La ligne piémontaise était beaucoup trop étendue ; l'inexpérience fanfaronne des conscrits lombards devait porter ses fruits. On pouvait, on devait savoir qu'en fin de compte, puisqu'il s'agissait d'une guerre stratégique, il viendrait un moment où les réserves piémontaises seraient l'unique ressource de Charles-Albert. C'est ce qui est arrivé. La Lombardie est encore couverte puisque Goïto n'est pas évacué. Si les Autrichiens osent passer le Mincio, ils s'exposent aux hasards d'une bataille que des manœuvres savamment combinées peuvent leur rendre fatale...

Jour. des Ville et des Camp.

ITALIE.

Les nouvelles de Naples acquièrent de jour en jour une nouvelle importance. Les affaires politiques commencent à se

simplifier d'une manière très-rassurante par la soumission des Calabres et de quelques autres provinces insurgées, lorsque tout-à-coup a surgi le grave événement de la promotion du fils de Charles-Albert au trône de Sicile, et cela avec le consentement, et même, assure-t-on, à l'instigation de l'Angleterre. Quelle sera la portée de cette détermination à proposer que le duc de Gènes accepte? C'est ce que tout le monde à Naples se demande avec anxiété. Toujours est-il que le roi de Naples agit comme si le consentement du nouvel élu était acquis à la Sicile. Le roi de Naples se prépare à jeter une armée en Sicile. Une activité extraordinaire est déployée dans les arsenaux et dans tous les établissements militaires. Ferdinand paraît ne pas vouloir laisser pux puissances le temps de reconnaître le nouveau roi. La question est de savoir si les escadres anglaise et française, qui se trouvent l'une et l'autre à Palerme, n'empêcheront pas le débarquement des troupes napolitaines. Voici les détails intéressants que contient une lettre de Naples du 17 juillet :

« Le gouvernement napolitain, décidé à jouer en quelque sorte son va-tout sur la question de Sicile, cherche, avec une activité sans exemple, à mettre d'avance tous les avantages de la lutte de son côté. A peine l'élection du duc de Gènes comme roi de Sicile a-t-elle été connue à Naples, qu'un embargo général a été brusquement jeté sur tous les bâtiments de commerce à voiles et à vapeur qui se trouvaient dans notre rade et celles des îles voisines. Les bateaux de pêche eux-mêmes n'ont pas échappé à cette mesure.

« Tous les équipages de la marine marchande, ainsi que tous les pêcheurs des côtes, ont, sans exception, reçu l'ordre de se tenir à l'entière disposition du gouvernement. En même temps, des ordres ont été expédiés pour rappeler 20,000 hommes de la Calabre, qui est entièrement pacifiée, et 5,000 hommes de la citadelle de Messine, où on ne laisse que la garnison nécessaire au service de la place.

« A ces 25,000 hommes se joindront 8,000 soldats détachés de la garnison de Naples, ce qui formera un corps de 33,000 hommes qu'on lancera sur la Sicile avec un formidable matériel de guerre.

« Le gouvernement pense que le départ de cette expédition, qui sera son débarquement à Syracuse, pourra avoir lieu dès le 20. ce mois.

« Maintenant, quel sera le résultat de tout ceci? Sera-ce un succès? Je le crois, pour ma part; mais tout le monde ne partage pas ici cette opinion. Aussi avon-nous une baisse toujours croissante dans les fonds, qui aujourd'hui ne sont plus qu'à 85 1/8.

« J'oubliais de vous parler d'un incident qui pourra peut-être donner quelques embarras au gouvernement dans les circonstances actuelles.

« Il y a quelques jours, un bâtiment de guerre napolitain ayant rencontré, près de Corfou, dans les eaux des îles Ioniennes, un bâtiment de commerce que l'on supposait devoir transporter des réfugiés de la Calabre, somma ce dernier de s'arrêter, après avoir, par ruse, arboré le pavillon anglais.

« A bord du bâtiment arrêté se trou-

vaient, en effet, quelques réfugiés qui ont été emmenés à Naples et renfermés au fort Saint-Elme, où l'on instruit leur procès.

« Mais au moment où je vous écris, j'apprends que le représentant anglais vient de réclamer, énergiquement les prisonniers, dont la capture a été faite contre la loi des traités, dans des eaux dépendant des possessions anglaises.

« L'escadre française est partie pour Palerme il y a cinq jours. il ne reste ici que la frégate à vapeur le *Vauban* et le petit bateau à hélice le *Pingouin*. On dit aussi que l'escadre anglaise doit avoir quitté Malte pour se diriger sur Palerme; quel est le sens de tous cela? »

—Un récit fait par un voyageur dans la *Gazette du midi*, confirme et explique ainsi la fuite des insurgés calabrais et siciliens :

« Il paraît que la présence de ces derniers était loin d'être agréable aux insurgés du pays; aussi les premiers succès des troupes royales ont-ils fait naître parmi eux une grande division; les mécontents, joints aux troupes, ont attaqué les Siciliens et, après leur défaite, ceux-ci ont couru avec les Calabrais les plus compromis, s'embarquer à Gantazaro. Le télégraphe a signalé ce mouvement, et le *Stromboli*, bateau à vapeur du gouvernement, s'est mis à leur poursuite. »

Nous venons de voir qu'il a réussi à les atteindre, qu'ils sont enfermés au fort Saint-Elme, et que l'Angleterre les réclame.

La *Gazette de Rome* du 20 juillet nous apporte un document de la plus haute importance; c'est une note adressée par le gouvernement, au nom du Souverain-Pontife, à tout le corps diplomatique. Dans cette note, le gouvernement se plaint en termes très-sévères de la violation de l'indépendance du territoire de l'Eglise par l'armée autrichienne.

« Cette lésion manifeste des droits dont Sa Sainteté est le gardien vigilant, a été suivie d'actes d'hostilité et d'inimitié flagrante, est-il dit dans la note. A Ferrare, poursuit le même document, les actes de violence ont pris la plus haute gravité, étant dirigés contre le représentant supérieur de notre gouvernement dans cette province. Le prince de Leichten lui a militairement imposé de fournir des rations et de se préparer à donner tout ce qu'il lui demanderait, faisant entendre que dans le cas d'opposition à ses volontés, lui ne s'abstiendrait pas d'hostilités ultérieures; on pourra se faire une idée de la violence par les termes du présent paragraphe de la lettre du prince Leichtenstein, textuellement transcrits;

A. M. le comte de Loviselli, pro-légat de la ville de Ferrare.

« D'après le refus que vous m'avez fait de vous prêter à me livrer l'approvisionnement des deux mois pour la citadelle, je me vois dans la nécessité de vous déclarer que j'attends incessamment la réponse décisive sur ce point, ayant disposé qu'en cas de refus j'aurais recours aux mesures coercitives pour obtenir mon but, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

« Ferrare, 14 juillet, à 1 minute. »

« Attendu ces actes de violation flagrante des droits légitimes du Saint-Liége, Sa Sainteté a ordonné que, dans les modes

et les formes légales, il soit adressé une protestation solennelle à la cour d'Autriche, à communiquer à tous les gouvernements, se réservant d'adopter toutes les déterminations que, suivant les circonstances, elle jugera opportunes et efficaces pour la conservation et l'indépendance des états pontificaux.

« Après ces déclarations que je fais à Votre Excellence par ordre exprès de Sa Sainteté, je suis persuadé que vous le ferez savoir à la cour.

« Je me dis avec des sentiments de considération distinguée, de Votre Excellence, etc.

« Signé : GIOVANNI, cardinal SOGLIA, CERONI.

« Rome, 18 juillet. »

— Nous trouvons dans un journal italien quelques nouveaux détails sur les pertes que l'armée piémontaise a éprouvées dans les journées du 23 et du 24.

« Les brigades de Pignerolle et de Savoie ont beaucoup souffert. Le général d'Aviegnoz, selon les uns, a été tué sur le champ de bataille; selon les autres, blessé grièvement et enlevé par les Autrichiens. Le major Mollard, fait prisonnier serait parvenu à se dégager et aurait des prodiges de valeur. On annonce que le général savoisien Vergniaud est resté mort sur le champ de bataille; le colonel Boyd a été blessé; on a relevé aussi sur le champ de bataille un général autrichien. »

Ainsi donc, et pour préciser la situation en peu de mots, la bataille commencée le 22 entre les deux armées, souvent avec un terrible acharnement, continuait encore le 25 sans un résultat décisif ni pour les Piémontais, ni pour les Autrichiens. La question pour le maréchal Radetzky est de rejeter l'armée italienne sur la gauche du Mincio (la rive lombarde), et pour le roi Charles-Albert de se maintenir sur la rive droite, question que quatre journées de combats sanglants n'avaient pas encore décidée.

L'armée du roi se maintient avec énergie sur une ligne de trois lieues, allant de Vallegio, sur le bord du Mincio, jusqu'à Villafranca et Somma-Campagna, ces deux points étant situés à peu près à moitié chemin du Mincio à l'Adige et à Verone.

Annonces nouvelles de ce Jour.

Concert de Mme Anna Bishop.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 25 AOUT 1848.

Encore des nouvelles!

Les journaux anglais de cette ville annoncent par une dépêche télégraphique de Philadelphie, en date du 22 août, qu'un nommé James Lufferty, de Kensington, a reçu une lettre par le *Cambria*, datée du 2 août, comté de Derry, contenant la nouvelle que les troupes britanniques ont eu une bataille sévère avec les *repealers*, durant laquelle 7,000 hommes auraient été tués; dont 5,000 anglais et 2,000 confédérés.

Nous sommes porté à croire avec notre confrère de la *Gazette de Québec*, que ces

uille et une nouvelles que nous transmet le télégraphe, sur la foi de certaines lettres privées, publiées dans les journaux américains; sur les affaires actuelles de l'Irlande, ne soient rien moins qu'une vaine spéculation de journaliste, de répandra ces nouvelles parmi la classe irlandaise, où leur intérêt est en jeu, pour satisfaire leur penchant malhonnête, par la vente de quelques milliers de copies de leur feuille, à cette nation malheureuse et dupée.

MADAME ANNA BISHOP.

Cette célèbre cantatrice si universellement admirée dans le monde musical est arrivée dans notre ville où elle doit donner un concert demain au soir. Il nous est impossible de reproduire tous les éloges que donnent à la *Prima Dona* du théâtre de San-Carlo à Naples, les journaux de l'ancien et du nouveau monde. Qu'il nous suffise de dire que Madame Anna Bishop est sans rival d'après ces mêmes journaux. Cette dame est accompagnée du célèbre harpiste M. Bocius, dont la renommée est européenne. Ce monsieur ainsi que la *Signor Valtellina*, le célèbre *Basso-Cantante* se joindront à madame Bishop dans la soirée musicale de demain. Nous n'avons pas besoin d'inviter les amateurs de notre cité, de ne pas manquer l'excellente occasion qui leur est offert d'entendre la musique de Rossini, Donizetti, Aube et autres compositeurs célèbres exécutée par des artistes comme Madame Bishop, MM. Boscha et Valtellina. Pour les détails, voir l'annonce dans nos colonnes de ce jour.

Incendie à Albany.

Voici quelques détails sur cet incendie dont nous avons parlé dans notre avant dernière feuille. L'incendie se déclara vers midi au coin des rues Broadway et Hernimer, près de l'hôtel d'Albion. Il faisait un fort vent de sud qui, joint à la chaleur du jour, poussa le fléau avec une vitesse effroyable. Les efforts incessants des pompiers furent inutiles, et le feu dura jusqu'à cinq heures temps où, par bonheur, le vent changea de direction et mit ainsi fin à une catastrophe dont on n'aurait pu prévoir les suites. Plus de 500 bâties ont été consumées, sans compter 30 vaisseaux brûlés dans le port et autant de petites embarcations des canaux. On croit qu'il a été perdu 10,000 quarts de farine tant dans les vaisseaux que dans les hangars. La perte totale est estimée à 3 ou 4 millions de dollars. On espère cependant que les assurances pourront payer. On craint que plusieurs personnes n'aient été les victimes de cet incendie.

John Hearn, épicier, Gibblin épicier et le nommé Peore, batelier de Près-de-Ville, ont été écroués dans la prison du district de Québec, hier, sous accusation de félonie pour avoir été trouvé nantis de boulets de canon appartenant à Sa Majesté. Voici ce qui a donné lieu à leur arrestation. Le constable Baker avec deux sous-constables de la police ayant rencontré les individus sus-nommés qui criaient dans la rue, leur enjoignit de ne pas troubler la paix par leurs cris; ceux-ci refusèrent d'obéir à cet ordre: Une altercation s'en suivit et ils furent arrêtés. Alors Hearn tira de sa poche un boulet et le jeta à terre, et ses camarades en firent autant.

Récoltes.—Nous voyons avec peine que dans le Haut-Canada, le blé, à l'exception de celui de la Mer Noire, est attaqué presque partout.

Un journal anglais de Toronto, nous apprend que 6 des musiciens du régiment des carabiniers, se sont enfuis, emportant avec eux leurs instruments de musique.

Nous regrettons d'apprendre que les bureaux des *Mélanges Religieux* viennent d'être la proie des flammes. Nous espérons que les *Mélanges* n'éprouveront pas une interruption trop longue dans leur publication. Rien n'était assuré.

Les travaux du chemin de fer du St. Laurent à l'Atlantique se poursuivent avec activité. Plusieurs chars sont placés sur les lisses et transportent le fer nécessaire au chemin. On a aussi placé des chars à passagers dans lesquels plusieurs personnes ont inauguré cette route. Avis aux habitants de l'ancienne capitale pour la voie d'Halifax.

La société Saint Jean-Baptiste a tout récemment fait présent d'une magnifique tabatière d'argent à M. Molt, l'organiste de la cathédrale, comme signe de sa gratitude pour les services que ce monsieur a rendus à cette société, en organisant et conduisant le chœur de chant depuis deux années pour la fête patronale et cela gratuitement. Ce n'est donc que justice de faire connaître publiquement ce dont la société Saint Jean-Baptiste était redevable à M. Molt, ainsi que la manière distinguée dont cette société l'a reconnu.

Mais nous avons une autre justice à accomplir et cette justice est due à l'artiste habile dont le travail fait honneur au pays et dont le ciseau a mis la société Saint Jean-Baptiste en état de faire un présent digne d'elle. Cette tabatière est de forme antique, avec un ressort richement ciselé en dessus et en dessous. Sur le dessus se trouvent en fort relief et ciselées, les armoiries de la société nationale, ces armoiries sont, comme ont, le sait un castor en touré d'une guirlande d'érable. Sur la surface inférieure est indiqué en beau caractère le don fait à M. Molt par la société. Pour se faire une idée des difficultés que l'artiste avait à surmonter, il suffit de se rappeler que la plupart de ces beaux ouvrages européens que l'on admire avec raison, sortent de l'empreinte d'un moule, tandis que M. Sasseville a tout fait ce travail massif au moyen de son habile ciseau. Nous éprouvons pour la deuxième ou troisième fois, de la satisfaction à signaler le beau travail d'un homme dont l'humilité condamnable aime le silence et l'obscurité. (Journal.)

Nouvelles Religieuses.

Retraite de Tempérance.

La retraite de Tempérance, prêché par M. Chiniquy, dans l'Eglise de Notre-Dame de Bonsecours, à Montréal, s'est terminée dimanche dernier, couronnée du plus grand succès. A chaque sermon, la foule était tellement compacte, que la moitié des fidèles ne pouvait trouver place dans l'enceinte de l'Eglise. Durant les trois jours qu'a duré la retraite, 4,808 personnes se sont enrôlées sous l'étendard de cette bienfaisante société. C'est avec plaisir que nous donnons publicité au fait suivant que nous empruntons à la *Revue Canadienne*.

« Un nommé Ouimet, aubergiste, refusa vendredi et samedi d'aller au sermon de Tempérance. Dimanche matin enfin, entraîné par ses amis, il se

rend et écoute le prédicateur avec la plus grande attention. Sorti de l'Eglise il ne répond pas un mot à ses amis qui lui parlent. Enfin ceux-ci lui ayant dit: Eh! bien, Ouimet, qu'en penses-tu?... Venez avec moi leur répond-il.... je vous dirai alors ma pensée. Et ses amis le suivent. A peine arrivé chez lui, il fait porter dans sa cour, ses quarts, ses barils, ses caraffes et bouteilles.... il défonce les uns, ouvre les chantepleures des autres, renverse et brise le reste et en un clin-d'œil, toutes les boissons sont répandues et versées jusqu'à la dernière goutte. Puis se tournant vers ses amis stupéfaits: "Voici mes amis ce que je pense des boissons enivrantes, voilà l'usage que tout bon canadien et tout bon chrétien doit en faire."

—Lundi dernier, à eu lieu, à la cathédrale de Montréal, le service anniversaire pour le repos de l'âme de feu M. le grand vicairre Hudon. La société St. Jean-Baptiste ainsi que celle de la Tempérance étaient présentes.

Bulletin Commerciale.

La fleur se vend lentement sur les marchés de New-York, Toronto, et Montréal, aux dernières dates les prix étaient cotés comme suit:

Fleur de New-York, 26s. 6d à 27s. de Toronto, par quart, de 196 lbs. 22s. 6d. à 23s. 9d.; Montréal, 27s. et 27s. 6d.; Québec, 27s. 6d. à 28s. Une vente de 1,400 minots de blé rouge du Haut-Canada, s'est vendue à 5s. 8d, le minot, avant-hier, sur les marchés de Montréal.

Le Blé se vend, sur les marchés de Toronto, 3s. 9d. à 4s. 8d. le minot,—orge 3s. à 3s. 4d; avoine 1s. 4d à 1s. 6d; Pois 2s. 3d. à 2s. 9d.

Le patates se vendent sur le marché de Québec 1s. 6d. à 1s. 8d. le minot.—Beurre, en tinettes, 15 sous à 18 sous la livre; Foin par 100 30s. 32s. 6d.

DÉPART DES STEAMERS ANGLAIS.

DE LIVERPOOL

BRITANNIA.....	12 août	à Boston.
NIAGARA.....	19 "	à New-York.

VENTES PAR ENCAN.

Bâtimens, Ustensiles d'fermes et Fruits,—Lundi le 28, au nouveau Cimetière, rue St. Louis.

Liqueurs,—Mardi le 29 à 2 heures, au quai de Wellington.

Bois: Pin blanc, pin rouge, Douves, etc.—Lundi le 28 à la Bourse.

DÉCÈS.

En cette ville, ce matin âgé de six semaines Joseph Alphonse Adjutor enfant de Sieur Antoine Lapointe cordonnier.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de M^r. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'ancien Convent:

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1848.



CONCERT.

M^{ME} ANNA BISHOP,

Prima Dona Assoluta Di Cartello de San Carlo, Naples,

Annonce respectueusement qu'elle donnera un

GRAND CONCERT,
a l'Hotel St. Georges,

SAMEDI PROCHAIN, le 26 AOUT,

Et qu'elle chantera alors quelques unes de ses plus favorites

Cavatines, Chansons et Ballades,

EN ITALIEN, EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS.

M^{ME} ANNA BISHOP

a le plaisir d'annoncer que son Directeur Musical, le célèbre HARPISSE

BOCHSA,

Harpiste de la Reine d'Angleterre, etc., etc. jouera de la HARPE!

SIGNOR VALTELLINA,

Le célèbre BASSO CONSTANCE, chantera aussi quelques *motifs* très admirés.

Le concert sera sous la direction de M. BOCHSA qui présidera au piano.

Billets 5s. On peut s'en procurer avec des programmes, dans les hôtels, chez les marchands de musique, et à la porte de la salle de concert.

Le concert commencera à 8 heures et demie précises.

N. B. M^{ME} ANNA BISHOP ne donnera qu'un concert à Québec.

Québec, 25 août 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Batais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

A VENDRE.



A des termes avantageux, la Maison du Soussigné, située sur le Marché de la Basse-Ville, avec des Voutes spacieuses qui se prolongent sous le Marché, et une entrée sur la rue St. Pierre.

4 août, 1848.

AUG. AMIOT.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

Québec, 26 mai, 1848.

J. WILSON

SOCIÉTÉ

SAINTE-JEAN-BAPTISTE

De Québec.

ELECTION GENERALE.

EN conformité aux statuts de la Société il se tiendra une Assemblée Générale de tous les membres, lundi, le quatrième jour de Septembre prochain, à la Salle des Séances de l'Ancien Hôtel du Parlement à sept heures du soir, pour y procéder à l'élection des Officiers Généraux de la Société et à la confirmation de l'élection des officiers Sectionnaires.

Les Secrétaires de Section sont priés de communiquer au Soussigné le rapport annuel des procédés de leurs sections respectives, avec la liste des membres et un état des finances, d'ici au vingt d'août prochain, afin que le tout soit soumis au Comité Général de Régie, et communiqué en forme de rapport annuel de la Société à l'Assemblée Générale du 4 Septembre.

Les membres sont requis d'exhiber leurs cartes d'admission à l'entrée de la salle pour avoir le droit de voter.

Par ordre.

U. J. TESSIER,
Secrétaire-Archiviste.

Québec, 24 juillet 1848.

INPRIMERIE

de

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

On exécute à cet imprimerie, toutes sortes d'ouvrages de typographie tels que:

Livres, Catalogues.

Pamphlets, Factums,

Circulars d'Enca,

Lettres de funérailles.

&c., &c.

Exécutés sous le plus court délai, à des prix très réduits.

Alexandre Lafrance,

RELIEUR.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures récompenses aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils leur ont donné comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de M. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.

Québec, 11 Aout 1848.

PETIT TRAITE DE GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & C^o. ; J et O. Crémazie ; Fréchet et frère.

Joseph Petticlerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meuble-Ébéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.

No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il a de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être de meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquérir une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

A VENDRE A CE BUREAU

quelques copies du premier semestre

de

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

contenant

P'Ante-Christ,

Roman en 2 vols.

PAR JULES DE TOURNÉFORT.

Pensées sur le Christianisme,
PAR M. DROZ.

RÉCITS SUR LA

REVOLUTION FRANÇAISE,

du 22 Février, 1848.

avec

QUE LES DÉTAILS SUR l'Insurrection de Paris,

du 22 Juin, 1848.

Ceux qui veulent se procurer cette précieuse collection de Littérature et de détails sur la Révolution de France, feront bien de se hâter car il n'en sera disposé que très peu de copies.—Prix : 6s-3d. Québec, 2 août, 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE ;

PAR LE REVED. P. CHINQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. FRÉCHETTE & FRÈRE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec, Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelque'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, *Rue La Fabrique.*

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du *Marché de la Haute-Ville,*
QUÉBEC.

FROMAGE DE GRUYERES.

Les Soussignés viennent de recevoir par le *John & Eleonore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Institut Canadien
DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres; et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger, vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11^e février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

Premier arrivage d'Europe,

Via le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

Les soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie; la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formels et description, Bréviaires, Missals, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

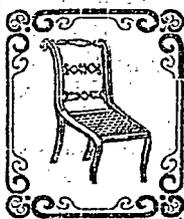
GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Quebec.

THOMAS LARIVIERE,

Rue Desfossez
ST. ROCH,
Quebec.

MEUBLIER,



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'ATISANCE, etc.

qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés, ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législation provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Lawn, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REGOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS.

AUSSI.

Les BILLETS de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Etablissement de Marchandises seches, rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.